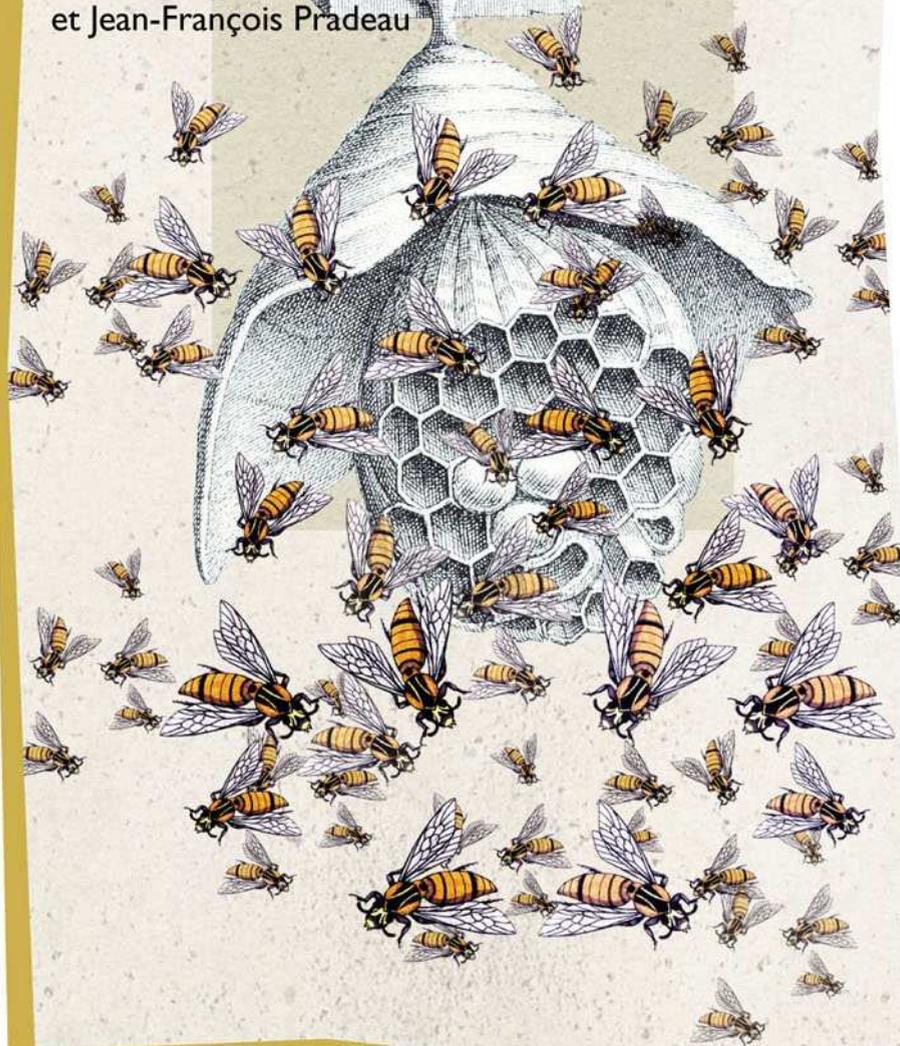


Platon

Les Lois

Livres VII à XII

Traduction par Luc Brisson
et Jean-François Pradeau



PLATON

Les Lois - Livres VII à XII

Les *Lois* sont sans doute le dernier des dialogues écrits par Platon. Dans les douze livres de cette somme législative d'une extraordinaire ambition, le philosophe se prononce sur un nombre exorbitant d'aspects de la vie humaine et civique, produit une véritable histoire politique de l'humanité, et rappelle, avec une clarté qui n'a guère d'équivalent dans les autres dialogues, les principes généraux de sa « physique » et de sa cosmologie : le bonheur du citoyen dépend de l'excellence de la cité, laquelle doit prendre modèle sur l'ordre du monde.

Les *Lois* soumettent le devenir de la cité – ses ressources, les conflits qui la menacent et les remèdes qu'on peut y apporter, l'éducation de l'ensemble des citoyens, leurs comportements, jusqu'aux plus intimes, les coutumes et croyances traditionnelles – à des principes communs et intangibles. Ce code de lois écrites passe au crible d'un examen rationnel les conditions d'existence de la cité excellente : de la loi sur la date de la cueillette des fruits jusqu'à celle qui condamne l'athéisme, en passant par les recommandations relatives aux mœurs sexuelles, rien n'échappe à l'autorité du législateur.

Le premier ouvrage de philosophie politique et de philosophie du droit est également l'un des chefs-d'œuvre de Platon.

Traduction, présentation, notes, bibliographie, annexes et index par Luc Brisson et Jean-François Pradeau.

Texte intégral

Illustration :
Virginie Berthemet
© Flammarion



Flammarion

LES LOIS
Livres VII à XII

*Tous les dialogues de Platon
dans la même collection*

Alcibiade, traduction de Chantal Marbœuf et Jean-François Pradeau.

Apologie de Socrate, Criton, traduction de Luc Brisson.

Le Banquet, traduction de Luc Brisson.

Charmide. Lysis, traduction de Louis-André Dorion.

Cratyle, traduction de Catherine Dalimier.

Euthydème, traduction de Monique Canto-Sperber.

Gorgias, traduction de Monique Canto-Sperber.

Hippias majeur, Hippias mineur, traduction de Francesco Fronte-
rotta et Jean-François Pradeau.

Ion, traduction de Monique Canto-Sperber.

Lachès. Euthyphron, traduction de Louis-André Dorion.

Les Lois, Livres de I à VI, traduction de Luc Brisson et Jean-François
Pradeau.

Les Lois, Livres de VII à XII, traduction de Luc Brisson et Jean-
François Pradeau.

Les Mythes de Platon, traduction de Jean-François Pradeau.

Lettres, traduction de Luc Brisson.

Ménexène, traduction de Daniel Loayza.

Ménon, traduction de Monique Canto-Sperber.

Parménide, traduction de Luc Brisson.

Phédon, traduction de Monique Dixsaut.

Phèdre suivi de « La Pharmacie de Platon » par Jacques Derrida,
traduction de Luc Brisson.

Philèbe, traduction de Jean-François Pradeau.

Le Politique, traduction de Luc Brisson et Jean-François Pradeau.

Protagoras, traduction de Frédérique Ildefonse.

La République, traduction de Georges Leroux.

Sophiste, traduction de Nestor L. Cordero.

Théétète, traduction de Michel Narcy.

Timée. Critias, traduction de Luc Brisson.

PLATON

LES LOIS

Livres VII à XII

*Traduction inédite, introduction et notes
par*

LUC BRISSON

et

Jean-François PRADEAU

*Ouvrage traduit avec le concours
du Centre national du Livre*

GF Flammarion
Extrait de la publication

© Éditions Flammarion, Paris, 2006.
ISBN : 978-2-08-127306-1

Extrait de la publication

REMARQUES SUR LE TEXTE TRADUIT

Le texte traduit est celui qu'a établi et traduit Auguste Diès, pour les livres VII à XII, et qui a été publié en quatre volumes, à Paris, aux Belles Lettres, de 1951 à 1956. Voici une liste des points sur lesquels nous ne suivons pas cette édition (les lignes ici indiquées sont celles de cette édition).

Passages	Diès	notre choix
792b5	[<i>tò trephómenon</i>]	<i>tò trephómenon</i>
802c4	<i>autoûn</i>	<i>autoû</i>
807b3	<i>nunì</i>	<i>nûn ei</i>
820e4-5	<i>ek tês állēs politeías</i>	nous ne traduisons pas
836c7	<i>apithánōi</i>	<i>pithanōi</i>
853a5	<i>kath'hèn</i>	< <i>kai</i> > <i>kath'hèn</i>
869b7-8	[<i>méllonti... teleutēsesthai</i>]	nous traduisons
900c9	<i>mállon dé</i>	nous ne traduisons pas
904e8	<i>smikrótera... eláttō</i>	<i>smikrótera... <kai> eláttō</i>
915c8	<i>epháptetai</i>	<i>epháptetai <tis></i>
922d7	<i>hoi d'en</i>	<i>hoi g'en</i>
946c3	<i>toioútous</i>	<i>toútous</i>
960a2	<i>ei</i>	<i>hè</i>

Dans la traduction, la division en pages et en paragraphes que nous reproduisons entre crochets est celle de l'édition standard, réalisée par Henri Estienne à Genève en 1578. Nous ne nous sommes considérés comme tenus par aucune ponctuation.

LES LOIS

LIVRES VII À XII

LIVRE VII
788a-824a ¹

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

[788a] Une fois que les enfants sont nés, que ce soient des garçons ou des filles, c'est, je suppose, de la façon de les élever et de les éduquer qu'il convient avant tout que par la suite nous parlions ². Ne point évoquer cette question serait totalement impossible, mais si nous l'abordons ce sera plutôt à notre avis sous forme d'instruction et d'injonction plutôt que sous forme de lois. Car dans la vie privée, c'est-à-dire dans la vie de famille, il y a beaucoup d'actes sans importance qui échappent au regard du public, des actes qui, variant au gré des peines, des plaisirs et des désirs de chacun et restant étrangers aux recommandations du législateur, risquent facilement [788b] de produire chez les citoyens des mœurs marquées par une diversité où rien ne se ressemble. Et c'est là un mal pour les cités, car si leur insignifiance et leur fréquence font qu'il ne serait ni séant ni décent de faire des lois pour les pénaliser, ces actes détruisent également les lois écrites, car à travers ces actes insignifiants et fréquents, on prend l'habitude de transgresser la loi ³. Dès lors, [788c] même si l'on n'a pas le moyen de légiférer à leur sujet, on ne peut se taire. Ce que je veux dire, il me faut essayer de le faire voir en produisant en quelque sorte des échantillons de ce à quoi je pense. Pour l'instant en effet, l'exposé, semble-t-il, reste plongé dans l'obscurité.

CLINIAS

Ce que tu dis est on ne peut plus vrai.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Or, se révéler capable de réaliser dans les corps comme dans les âmes toute la beauté et toute l'excellence possibles, tel est du moins le devoir absolu d'une éducation bien comprise ; c'est ce que, je suppose, nous avons eu raison de déclarer ⁴.

CLINIAS

Sans contredit.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

[788d] Or, pour que les corps soient les plus beaux possibles, la condition la plus élémentaire en tout cas, c'est, j'imagine, qu'ils se développent aussi normalement que possible au cours de la première enfance.

CLINIAS

Parfaitement.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Eh quoi ! N'observons-nous pas que la première pousse en tout vivant est aussi naturellement de beaucoup la plus importante et la plus forte, au point que le fait que la taille de l'homme n'atteint pas, entre cinq et vingt-cinq ans, le double de ce qu'elle était reste pour beaucoup un sujet de discussions ?

CLINIAS

C'est vrai.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Eh bien, ne savons-nous pas encore qu'une forte croissance, qui n'est pas accompagnée par des exercices nom-

breux et proportionnés, [789a] finit par produire dans les corps une foule de maux ?

CLINIAS

Oui, absolument.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Ainsi donc, la période qui exige le plus d'exercices, c'est celle où les corps grandissent le plus ⁵.

CLINIAS

Qu'est-ce à dire, Étranger ? Est-ce aux nouveau-nés et aux tout jeunes enfants qu'il faut prescrire le plus d'exercices ?

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Non pas aux nouveaux-nés, mais encore plus tôt, à ceux qui grandissent dans le ventre de leur mère.

CLINIAS

Que veux-tu dire par là, excellent ami ⁶ ? Est-ce que tu parles du fœtus ?

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Oui. [789b] Il n'est d'ailleurs nullement étonnant que vous ignoriez la gymnastique propre à ce stage-là, et si étrange que cela puisse paraître je souhaiterais vous l'expliquer.

CLINIAS

Parfaitement d'accord.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Une chose de ce genre est du reste plus aisée à comprendre chez nous, parce que certains ici s'adonnent aux jeux plus qu'il ne convient. Chez nous en effet non seulement des enfants mais aussi des gens d'un certain âge élè-

vent des volatiles et les dressent à se battre les uns contre les autres ⁷. Or, quand ils entraînent ces bêtes-là, ils sont bien loin de **[789c]** croire que les assauts mutuels auxquels ils les soumettent en guise d'exercices suffisent à leur entraînement. En effet, en plus de cela, chaque propriétaire les prend en outre avec lui, les tenant à l'aisselle, les plus petites dans les mains, les plus grosses dans le plis du bras, sous son manteau, et ils parcourent ainsi, en déambulant, un grand nombre de stades ⁸, pour garder en bonne forme non leur propre corps, mais celui de leurs bêtes. Et ils prouvent ainsi à qui sait l'entendre que tous les corps tirent profit d'être soumis **[789d]** à toutes sortes de secousses et de mouvements qui n'engendrent pas la fatigue, soit qu'ils se les donnent à eux-mêmes soit qu'ils les reçoivent au cours d'un transport en litière, sur mer ou à cheval, bref, toutes les fois que, de n'importe quelle façon, leur mouvement leur vient d'autres corps. C'est grâce à ces mouvements que les corps s'assimilent ⁹ les aliments et les boissons et deviennent capables de nous transmettre la santé, la beauté et la vigueur sous toutes ses formes ¹⁰. Mais puisqu'il en va ainsi, que dirons-nous devoir faire ensuite ? Êtes-vous prêts à braver le ridicule **[789e]** en instituant explicitement les lois suivantes ? La femme enceinte se promènera ; tant que le nouveau-né est une pâte molle, elle le modèlera comme une cire molle, et jusqu'à l'âge de deux ans elle l'emmailotera. Quant aux nourrices, il va aussi de soi qu'on les contraindra par la loi sous peine d'amende, qu'elles conduisent les petits enfants à la campagne, dans les temples ou chez leurs parents, à toujours les porter jusqu'à ce qu'ils soient capables de se tenir debout et quand ils le seront à prendre garde que, jeunes comme ils sont, ils ne se tournent les jambes en s'appuyant sur elles et en les soumettant à un effort violent. Aussi se donneront-elles la peine de porter l'enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint sa troisième année. Il faut que ces femmes soient fortes autant que possible et qu'il n'y ait pas une seule nourrice ¹¹. **[790a]** Pour chacune de ces recommandations, allons-nous fixer par écrit une amende en cas de non-observance ? Ne s'en faut-il pas et de beaucoup que nous le fassions ? Car ce serait déchaîner, abondante et intarissable, la réaction que nous évoquions tout à l'heure.

CLINIAS

Laquelle ?

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

L'énorme rire qui nous accueillerait sans compter le refus d'obéir que nous opposerions les nourrices, qui ont un tempérament de femmes et d'esclaves ¹².

CLINIAS

Mais alors, pour quelles raisons avoir dit qu'il fallait en parler ?

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Pour celle-ci. Dans les cités, les maîtres et les hommes libres en viendront peut-être en nous entendant [790b] à cette juste réflexion, à savoir que si dans les cités la vie individuelle n'arrive pas à s'organiser comme il faut, il est vain d'imaginer que la vie commune puisse jamais avoir des lois solidement établies. En considérant la vérité de la chose, quelqu'un adoptera peut-être de lui-même les lois dont je viens de parler, et comme en y ayant recours il administrera comme il faut en même temps sa maison et la cité, il vivra heureux.

CLINIAS

Ce que tu dis est très vraisemblable.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Voilà bien pourquoi nous ne cesserons pas de légiférer en ce domaine, avant d'avoir réglementé les conduites qui doivent former les âmes des tout jeunes enfants [790c], comme nous avons commencé de le faire en traitant des corps ¹³.

CLINIAS

Et ce sera parfaitement à bon droit.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Prenons donc ceci comme principe du traitement à la fois du corps et de l'âme des tout petits dans les deux cas suivants : à savoir qu'il est avantageux pour tous, et tout particulièrement pour les tout petits, de n'interrompre l'alimentation et le mouvement ni de nuit ni de jour, et de vivre, si la chose est possible, comme si on se trouvait sur un bateau ¹⁴. [790d] Or, c'est en réalité de cela qu'il faut nous rapprocher le plus dans le cas d'enfants qui sont des nourrissons qui viennent tout juste de naître. Un indice nous force à tirer les même conclusions : le fait que les nourrices des tout petits et les femmes qui soignent par des initiations les maux qui frappent les Corybantes ont appris ce traitement de l'expérience et ont reconnu son avantage ¹⁵. Car lorsque les mères souhaitent endormir leurs enfants qui ont un sommeil difficile, ce n'est pas du repos, mais au contraire du mouvement qu'elles leur donnent, en les balançant sans cesse dans leurs bras ; et au lieu de silence, [790e] c'est une mélopée. Disons que, au sens plein du mot, elles enchantent leurs enfants à l'instar des bacchants frénétiques, en employant le mouvement qui unit la danse et le chant.

CLINIAS

Où trouverons-nous au juste, Étranger, la cause de ce phénomène ?

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Elle n'est pas du tout difficile à discerner.

CLINIAS

Comment cela ?

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Dans les deux cas, ces affections sont, je suppose, des frayeurs, des frayeurs qui ont pour cause une disposition défectueuse de l'âme. Quand donc on imprime à des affections de ce genre une secousse qui vient de l'extérieur, [791a] le mouvement ainsi imprimé de l'extérieur domine

le mouvement interne, un mouvement de frayeur dans un cas, de frénésie dans l'autre, et l'ayant dominé il fait apparaître le calme et la tranquillité dans l'âme en apaisant le pénible battement qui affectait le cœur de chacun. C'est là un grand bienfait. Il procure aux uns le sommeil, et il réveille les autres par la danse et la musique et, avec le concours des dieux auxquels chacun d'eux offre des sacrifices propices, il remplace ce que nous tenons pour des dispositions frénétiques [791b] par un état de bon sens. Voilà, même si elle est brève, une explication qui présente une certaine plausibilité.

CLINIAS

Eh oui, absolument.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Et si on peut faire fond sur cette explication, nous devons nous représenter ceci : si une âme vit dans la peur depuis l'enfance, elle développera en elle l'habitude de ces terreurs. C'est là, tout le monde en conviendra, faire l'apprentissage de la lâcheté plutôt que du courage ¹⁶.

CLINIAS

Comment le nier en effet ?

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Et c'est au contraire s'entraîner dès l'enfance au courage [791c] que de surmonter les frayeurs et les terreurs qui nous assaillent.

CLINIAS

C'est exact.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

En vue du courage qui est une partie de la vertu de l'âme ¹⁷, les mouvements que l'on imprime ainsi aux tout petits constituent donc, disons, une gymnastique grandement utile.

CLINIAS

Oui, absolument.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Il n'en est pas moins vrai que, dans une âme, l'humeur agréable et l'humeur chagrine pourraient jouer un rôle non négligeable dans la bonne ou la mauvaise disposition de cette âme.

CLINIAS

Comment le nier ?

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Et donc, quel moyen aurions-nous d'implanter, [791d] dès le début, chez le nouveau-né l'humeur que nous souhaitons ? Il faut essayer d'expliquer de quelle façon et dans quelle mesure on peut y arriver.

CLINIAS

Oui, pourquoi pas ?

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Je vais alors vous exposer la conviction qui est la mienne¹⁸. Le laisser-aller¹⁹ rend le caractère des enfants difficile et irritable, sujet à de violentes sautes d'humeur pour des motifs futiles, tandis qu'au contraire une servitude brutale et sauvage fait des êtres bas, sans noblesse et misanthropes, et les rend par là même impropres à la vie en société.

CLINIAS

[791e] Pour élever ces êtres qui ne comprennent pas encore le sens des mots et qui sont encore incapables de goûter à quelque éducation que ce soit, comment la cité dans son ensemble doit-elle s'y prendre ?

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

De la façon que voici. Sans doute, tout nouveau-né s'exprime dès sa naissance par des cris, et c'est tout particulièrement vrai pour l'espèce humaine. Et tout naturellement cette espèce, non contente de crier, est en outre plus que les autres sujette à pleurer.

CLINIAS

Oui, absolument.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Aussi, les nourrices, qui cherchent à savoir ce que les nourrissons souhaitent, utilisent-elles les indices suivants pour deviner [792a] ce qu'elles doivent lui offrir. Quand en effet l'objet qui leur est présenté les fait taire, elles estiment avoir raison de l'offrir, et ne pas avoir raison de le faire, s'ils continuent de crier et de pleurer. Pour manifester ce qu'ils aiment ou haïssent, les petits enfants ont donc leurs larmes et leurs cris, ces signes qui n'annoncent rien de bon²⁰. Cette période ne dure pas moins de trois ans, ce qui n'est pas une tranche de vie négligeable, pour ce qui est de vivre bien ou mal.

CLINIAS

Tu as raison.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Sur ce, n'êtes-vous point d'avis tous les deux que l'homme à l'humeur difficile et nullement accommodante est d'ordinaire plus chagrin et plus empli de lamentations [792b] qu'il ne convient à un bon citoyen ?

CLINIAS

C'est du moins ce qu'il me semble.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Eh quoi. Supposons que pendant ces trois années on mette tout en œuvre pour essayer, dans la mesure du pos-

sible, de réduire chez notre nourrisson ²¹ la quantité de souffrance, de craintes et de douleur quelle qu'elle soit, ne pensons-nous pas que, en agissant ainsi, nous rendrons l'âme de ce nourrisson plus facile et plus accommodante ?

CLINIAS

C'est bien clair, Étranger, surtout si on lui procure beaucoup de [792c] plaisirs.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Ici, admirable ami, je fausserais compagnie à Clinias. Agir ainsi, vois-tu, serait en effet pour nous une cause de corruption, la plus grave de toutes, car c'est, dans tous les cas, lorsque l'on commence à élever un enfant qu'elle se produit ²². Voyons si ce que je dis est juste.

CLINIAS

Explique ta pensée.

L'ÉTRANGER D'ATHÈNES

Ce n'est pas sur un point mineur que porte à présent notre propos à tous les deux. Mais examine toi aussi la chose, Mégille, et fais-toi notre arbitre. Ma thèse à moi est, en effet, qu'une vie bien réglée ne doit ni poursuivre les plaisirs ni inversement fuir totalement [792d] les douleurs, mais s'attacher à ce juste milieu dont je parlais tout à l'heure en le qualifiant d'« accommodant », et qui est la disposition que tous nous attribuons à la divinité en nous fiant raisonnablement à la tradition d'un oracle. C'est aussi à cette disposition que doit tendre celui d'entre nous qui veut être un homme divin ; il ne doit donc ni se laisser lui-même aller tout entier aux plaisirs, étant donné qu'il ne sera pas pour cela hors d'atteinte des douleurs, ni laisser un autre subir le même sort, jeune ou vieux, homme ou femme, et moins que quiconque, autant que la chose est possible, [792e] le tout nouveau-né. Car il est certain que c'est à cet âge que, sous l'effet de l'habitude, s'implante en tous, de manière décisive, la totalité du caractère. Je dirais encore, si je ne craignais pas d'avoir l'air de plai-

N° d'édition : N.01EHPN000356.N001 .
Dépôt légal : février 2006.

Extrait de la publication

